

**Conseil de l'UFR**

**Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**Séance du 18 mars 2021**

**Compte rendu n°72**

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

**Etaient présents à l'ouverture de la séance : 22 membres présents ou représentés**

<b>COLLEGE A</b>
M. Lionel DANY
M. Pascal GANDOULPHE
Mme Sylvie WHARTON
<b>COLLEGE B</b>
M. Mathieu BRUNET
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Corine EYRAUD
Mme Alice FABRE
Mme Sophie NEZRI DUFOUR
<b>COLLEGE IATSS</b>
Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Nathalie JUVENAL
Mme Carole VITALI
<b>COLLEGE USAGERS</b>
Melle Anaëlle ENOCH
M. Maxime TIRADO
<b>PERSONNALITES EXTERIEURES</b>
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES
Mme Florence BULTEAU-RAMBAUD
<b>INVITES PERMANENTS</b>
Mme Stéphanie HUGUET
Mme Isabelle RENAUDET
Mme Mathilde THOREL

**Etaient représentés :**

Mme Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN	ayant donné procuration à	Mme Béatrice CHARLET
Mme Sylvie REQUEMORA-GROS	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
M. Médéric GASQUET-CYRUS	ayant donné procuration à	Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
Mme Isabelle PERNIN	ayant donné procuration à	M. Mathieu BRUNET
Mme Françoise DESRUES	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Sandrine GRANGE	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Odile MIRIBEL	ayant donné procuration à	Mme Béatrice CHARLET

**22 membres présents ou représentés : le quorum de 19 est atteint.**

**Mme Wharton**, administratrice provisoire de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 09h14.

**Ordre du jour :**

1. Compte-rendu des conseils d'UFR des 14 janvier et 5 février 2021 - Sous réserve (délibération)
2. Calendrier universitaire 2021/2022 (délibération)
3. Conventions pédagogiques (délibération)
4. Modifications de l'Offre de Formation 2021-2022 (délibération)
5. Capacités d'accueil en LAS deuxième année - (délibération)
6. Modalités de Contrôle des Connaissances du deuxième semestre dites "COVID» (délibération)
7. Certification en langues - (Sous réserve)
8. Informations
9. Modalités organisationnelles des examens du deuxième semestre - (Sous réserve)

**Mme Wharton** annonce l'arrivée de Mme Regnier au sein de l'UFR ALLSH en remplacement de Mme Lenglin, sur le poste d'assistante de vie institutionnelle et lui souhaite la bienvenue.

**Mme Wharton** fait le point sur l'ordre du jour afin de donner un cadre pour le déroulement de la séance.

**1. Compte-rendu des conseils d'UFR des 14 janvier et 5 février 2021**

Point reporté au prochain conseil du 25/03.

**2. Calendrier universitaire 2021/2022**

**Mme Wharton** annonce que le point est reporté au prochain conseil. Le comité des études a émis quelques suggestions sur lesquelles il faut se concerter. L'administration provisoire propose de mettre en place un groupe de travail préparatoire avec un membre de chaque liste d'élus dès la semaine prochaine. Chaque liste doit communiquer le nom de son représentant.

**3. Conventions pédagogiques**

**Mme Huguet** souhaite insister sur le fait que les porteurs doivent envoyer leur demande de conventions au moins 3 mois avant la tenue des conseils, pour faciliter les différents échanges et validations et ainsi permettre la présentation aux membres du conseil avant le démarrage des conventions.

Une seule convention est soumise au vote.

**Mme Thorel** présente la version définitive de cette convention pour le Département des Arts.

Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'association Mémoires de Collections Panigel, possédant un important fonds de collections et un studio d'enregistrement. Elle vise à permettre aux étudiants d'AMU de visiter la collection Armand Panigel et de réaliser des stages.

Le département des Arts a souhaité que cette convention ne concerne que la licence mention musicologie, une deuxième convention suivra pour le Master Acoustique et Musicologie. Les dernières modifications portent sur le retrait des notions liées au Master. Aucune clause financière n'est prévue, mais une attention particulière a été portée afin que le respect des consignes sanitaires soit clairement édicté.

**Mme Huguet** précise que la convention, en raison de son envoi tardif, n'a pas encore été validée par la DAJI, ce qui pourrait impliquer de nouvelles modifications.

Elle est soumise à l'approbation sous réserve d'éventuelles modifications par la DAJI.

**Vote : Approbation à l'unanimité.**

**4. Modifications de l'Offre de Formation 2021-2022**

**Mme Thorel** propose de présenter les demandes de modifications en deux temps : les demandes « classiques » puis les demandes dans le cadre du dispositif Dream-U, suite aux avis du comité des études des 1<sup>er</sup> et 12/03. Le tableau de synthèse résume l'essentiel des demandes.

1. Demands « classiques » hors dispositif Dream-U

Ces demandes portent essentiellement sur les licences, dans une moindre mesure sur les masters, et s'inscrivent dans le cadrage de la campagne de modifications de l'offre de formation. Elles sont exprimées à moyens constants. Elles correspondent à l'amélioration (efficacité, lisibilité) des maquettes à mi-parcours du quinquennal, qui pour certaines n'ont pas pu être présentées l'an dernier. Le cadrage étant assez restrictif, le comité des études souhaite que le conseil d'UFR soutienne les différentes demandes.

**M. Brunet** demande des explications sur les deux avis défavorables émis par le comité des études.

**Mme Thorel** explique que ces deux avis concernent des demandes hors cadrage qui n'ont pas été finalisées pour leur présentation au comité des études.

Le premier refus concerne le master LEA, avec une demande de 50 heures d'enseignement supplémentaires pour l'encadrement de stages. Cette demande est hors cadrage en ne répondant pas à l'exigence de moyens constants. Le deuxième refus concerne l'ouverture de parcours au sein du master LEA pour l'enseignement du coréen, du turc et du roumain mais cette demande est elle aussi hors cadrage. De plus, elle n'est pas aboutie et n'a pas été demandée formellement.

**M. Gandoulphe** pense que cette situation est problématique, car cela signifie que dans l'offre de formation de nouveaux parcours en LEA ont été ouverts, mais que rien n'a été prévu pour la poursuite d'études en master. Quelle réponse apporter aux étudiants qui finissent leur licence et qui n'auront pas la possibilité de faire un master ? L'offre de formation n'est pas complète.

**Mme Fabre**, élue au département des LEA, explique que lors d'un précédent conseil, les étudiants élus avaient fait part de leur inquiétude car le seul master de LEA coréen existant est à la Rochelle. Il y a urgence pour la rentrée 2021, en particulier pour le coréen qui a le plus fort effectif. Cette nouvelle demande ne porterait que sur des heures complémentaires en coréen. La maquette du coréen est prête, il faudrait que le conseil d'UFR se positionne politiquement auprès de la CFVU et fasse une demande pour modifier celle-ci et ouvrir un master en coréen.

**Mme Charlet** va dans le même sens pour le coréen, elle ne connaît pas la situation pour le turc mais souhaite qu'il soit trouvé une solution pour le roumain, pourquoi pas dans le cadre de CIVIS.

**Mme Thorel** explique qu'à son niveau elle n'a pas reçu de maquette. Elle se demande également si les départements disposent des forces vives en enseignement pour demander cette ouverture.

**Mme Wharton** souhaite insister sur le fait qu'aucune demande formelle n'a été déposée pour le coréen et le roumain, qu'aucun message n'a été adressé au sujet du turc, et que se pose également le problème des forces vives. De plus, il paraît impossible de monter un parcours de master aussi vite.

Mme Thorel est chargée d'étudier la faisabilité de cette demande et de préparer dans la mesure du possible une proposition qui sera présentée au Conseil et à la CFVU.

**Mme Wharton** demande à ce que chacun se responsabilise afin de respecter au mieux les calendriers.

**Mme Enoch** a rejoint la réunion.

**Vote sur les 8 modifications demandées à moyens constants : approuvé à l'unanimité.**

## 2. Modifications dans le cadre du dispositif Dream U

**Mme Thorel** rappelle les principes généraux du projet « Dessine ton parcours vers la REussite à Aix-Marseille Université » (DREAM U), projet lauréat en 2018 suite à l'Appel A Projets (AAP) national « Nouveau cursus à l'Université », pour 10 ans. Pour le mettre en place, AMU a créé début 2019, sous la direction du VP Formation, un comité de pilotage et des groupes de travail. Il se décline en 4 chantiers pour faire évoluer l'offre de formation de façon modulaire. Son objectif est de favoriser la réussite des étudiants de premier cycle, en développant leur autonomie.

Le chantier « Architecture » du projet DREAM U prévoit 3 phases : expérimentation ou réflexion avec des mentions pionnières (dont la participation se fait sur la base du volontariat) jusqu'au prochain quinquennal (soit 2024 au lieu de 2023), puis la généralisation à toutes les mentions pour le prochain quinquennal (avant la dernière phase de consolidation). Cette première phase d'expérimentation servira de base pour le prochain schéma directeur de l'offre de formation.

Un premier AAP a été lancé en février 2020 pour une mise en œuvre à la rentrée de la même année. Le deuxième AAP 2021 est en cours, avec comme singularité d'être synchronisé avec la campagne de modification de l'offre de formation « classique ». Une partie des demandes porte aussi sur l'année suivante car il est probable qu'il n'y aura pas d'AAP en 2022.

Le cahier des charges de ce projet, qui s'adresse uniquement aux licences, appelle un engagement fort de la part des départements porteurs. Les mentions pionnières s'engagent à la structuration de leur offre de formation en identifiant et distinguant les enseignements disciplinaires des enseignements transversaux et des enseignements intégratifs, selon une conception modulaire qui doit favoriser la personnalisation du parcours de formation de l'étudiant. L'état des lieux des mentions de licence en ALLSH, montre que cette structuration est déjà acquise ou très avancée dans l'offre de formation ; elle est intégrée dans les projets.

Les départements porteurs s'engagent également à la mise en place de rythmes différenciés en plus du rythme classique, en formalisant soit un rythme intensif, soit un rythme soutien en 4 ans pour favoriser la réussite des étudiants de L1. Les projets reprennent essentiellement la formalisation de ces rythmes différenciés et l'accompagnement des étudiants.

Le comité des études a souhaité attirer l'attention des membres du conseil sur le respect du cahier des charges, à la validation des départements porteurs et la question du financement.

Au niveau financier, ce projet prévoit des coûts de création très attractifs, car rémunérés une fois et demi (en plus du coût de réalisation) pour mettre en œuvre une offre de formation alternative. Ce financement n'est pas pérenne, uniquement prévu la première année. Il est possible de pérenniser ou d'anticiper les coûts de réalisation sur des crédits ORE. Mais, en règle générale, le financement de ces heures se fait uniquement par le biais des heures complémentaires. Le coût réel de la charge est de ce fait important pour les filières et les départements. Un échange au sein du comité des études a montré les difficultés posées au niveau collectif pour les départements et l'UFR dans la mise en concurrence des formations. Des demandes vont puiser dans les forces vives d'un département et déshabiller les formations classiques.

Ce sujet a été discuté intensément lors du comité des études, qui a rendu un avis informel pour attirer l'attention sur les modalités d'affectation des moyens de ces projets Dream-U.

Il existe un autre point de vigilance, sur la possibilité de recourir à des UE transverses et sur la possibilité de leur mise en œuvre à la rentrée suivante (2022).

La synthèse présentée reprend celle des coûts initiaux des principaux projets Dream-U, en les rapportant aux effectifs étudiants. Il est également distingué les demandes qui ont anticipé les coûts en demandant lors du dialogue stratégique de 2020 des crédits ORE, même si la confirmation de l'allocation de ces moyens est toujours en attente. Pour les projets ayant été présentés après les demandes d'anticipation de crédits ORE, Dream-U permet aussi de financer les crédits de réalisation, mais seulement pour une année.

**Mme Thorel** présente les sept projets DREAM U comprenant quatre doubles licences et trois autres types de projets.

#### **Double licence Histoire de l'art / Droit**

Il s'agit de la poursuite d'un projet mis en œuvre cette année. La demande porte sur l'ouverture de la deuxième année sur des crédits ORE pour 122 heures. Il est également demandé 144 heures sur les crédits DREAM U au titre d'heures de création pour des UE spécifiques : une en Muséographie et deux en Anglais uniquement pour la deuxième année, mais qui ne seront pas pérennes.

Cette double licence constitue le rythme intensif de la mention Histoire de l'Art.

Avis favorable du comité des études.

#### **Double licence Géographie / Histoire**

Il s'agit d'un nouveau projet pour 2021-2022, qui est récent et pour lequel aucun crédit ORE n'a été demandé. Les financements sont donc intégralement demandés sur DREAM U.

Le coût de création est de 72 heures pour la nouvelle mention, les autres coûts concernent la réalisation de cette UE spécifique avec 24 heures de cours magistraux et 24 heures de travaux dirigés. D'autre part, le projet anticipe également une augmentation d'effectifs et prévoit l'ouverture de groupes supplémentaire en Géographie.

Cette double licence constitue les rythmes intensifs de chacune des 2 mentions concernées.

Avis favorable du comité des études.

#### **Double licence Droit / Lettres**

Il s'agit également d'un nouveau projet pour la mise en œuvre de la L1 qui a été validé en conseil de novembre 2020, mais dont la maquette a été modifiée lors de son passage en CUFR de Droit et en CFVU, pour une UE spécifique qui s'intitule désormais « culture générale » pour les 2 semestres. C'est le rythme intensif de la mention Lettres.

Au titre de l'année d'ouverture 2021-2022, une demande de crédits ORE a été anticipée pour les groupes d'anglais supplémentaires et pour deux UE spécifiques de 6 crédits aux deux semestres : l'UE « Représentation du Droit en Littérature » prise en charge côté FDSP et l'UE « Discours et Eloquence » prise en charge côté ALLSH.

Avis favorable du comité des études.

#### **Double licence Droit / Philosophie**

Il s'agit d'un nouveau projet pour 2022-2023. C'est une double licence construite avec une UE spécifique de 24 heures de cours magistraux, sans demande d'heure de création auprès de DREAM U. S'agissant d'une demande pour l'année universitaire 2022-2023, elle sera étudiée non prioritairement par Dream U.

Il s'agit du rythme intensif de la mention de licence Philosophie.

Avis favorable du comité des études.

## **Licence LLCER Italien**

Pour cette demande, le comité des études du 12 mars a demandé des compléments d'informations car elle paraissait extrêmement couteuse. La première année n'a accueilli que deux étudiants cette année avec huit ateliers de soutien. Pour la première année ces ateliers sont reconduits sur des crédits ORE.

Cette demande porte également sur la mise en place de la deuxième année, pour laquelle, en dehors des ateliers existants, il est demandé l'ouverture de deux UE transverses (accompagnement à la mobilité et expression française) qui nécessitent 150 heures complémentaires à la charge de l'UFR. Le comité des études a préconisé de ne pas ouvrir ces deux UE l'année prochaine. Il reste prévu d'intégrer à un dispositif DreamU (*adaptive learning*) deux ECUE de grammaire.

Il est demandé au final 36 heures de création au titre des crédits Dream-U et 80 heures par chacune des deux années pour les ateliers sur crédits ORE. Le comité a également demandé si une mutualisation des ateliers pour les deux années étaient envisageables à la vue du faible effectif de cette année.

## **Label International**

Ce projet a été mis en œuvre cette année comme rythme intensif de la première année de la LLCER Italien et de la licence Arts du Spectacle. Il s'agit d'ajouter six crédits par semestre aux mentions concernées.

Ce label a fait l'objet de nombreux bilans qui ont mis en lumière des difficultés d'organisation. Le comité des études a émis un avis favorable à la poursuite de ce label, mais souhaite suspendre la première année afin de travailler à aplanir les difficultés rencontrées. Il préconise également de ne pas l'étendre à d'autres mentions. En revanche, vu l'intérêt de ce dispositif dans son principe, il est demandé de le poursuivre pour la deuxième année, pour laquelle le catalogue des UE à choix qui vont être sur-créditées est en cours de finalisation. Cette proposition n'engendre pas de demande de crédit supplémentaire.

Le comité des études a donc émis un avis favorable à la mise en place de la deuxième année.

## **LEA Anglais Russe**

Le parcours type de la mention Anglais-Russe de la licence LEA a bien intégré Dream-U au titre du Diplôme en Partenariat International (DPI) en particulier avec la Bulgarie. C'est la raison pour laquelle les enseignants de Russe ont travaillé sur la mise en place du rythme soutien, complémentaire du DPI. Cependant le dernier comité des études du 12/03 avait demandé des informations complémentaires aux navettes préalables, qui n'ont pas été transmises. Ce projet n'a donc pas été finalisé, la maquette n'a pas été envoyée dans les temps. Cette demande sera représentée en 2022.

**Mme Nezri Dufour** explique être sceptique quant au projet Dream-U qui nécessite beaucoup de travail et qui se révèle très couteux. Cela ne correspond pas aux besoins actuels de l'Université. Il faudrait réorienter ces crédits pour le recrutement de nouveaux Maîtres de Conférences. Ces projets sont pour la plupart intéressants, mais parfois un peu « gadgets ». Il est souvent proposé des formations à distance, ce qui ne favorise pas le retour des étudiants sur les campus.

**Mme Eyraud** a la même opinion sur ce projet pour lequel le débat est le même depuis plusieurs années. De plus, apparaissent aujourd'hui des problèmes de financement. Elle souhaite remercier Mme Thorel pour son explication claire et exhaustive très importante pour une meilleure compréhension du projet. Le but avait été clairement annoncé de transformer l'offre de formation avec la création de bi-licences sélectives pour un public très restreint, ce qui vampirise les forces des différentes disciplines, comme dans le cas précédent du PASS. Les principes ne sont pas acceptables et génèrent une transformation non souhaitable de l'Université.

**Mme Thorel** a souhaité être exhaustive pour montrer la disproportion entre le cadrage restrictif imposé aux demandes de modifications des maquettes « classiques », et les possibilités de modifications offertes aux projets Dream-U. Ainsi, elle estime important que les membres du conseil aient manifesté leur soutien aux demandes de modifications pour les maquettes « classiques ».

**Mme Charlet** s'inquiète de la non pérennité des crédits Dream-U. Elle a également remarqué une grande disparité entre les projets qui sont très intéressants, surtout par leur côté bi-cursus, mais n'attirent pour l'instant qu'un public restreint. D'autre part, certains responsables n'ont pas joué le jeu et se sont peu investis pour proposer des formations innovantes. Il faudrait peut-être songer à uniformiser les pratiques.

**Mme Thorel** explique que ces disparités persistent entre les propositions bien qu'elles aient été limitées lorsque c'était possible par les navettes et le comité des études. Le problème majeur reste que les financements ne sont pas pérennes. Les coûts de création ponctuels sont financés et les heures complémentaires adossées aux maquettes d'enseignement sont à financer en interne, souvent sur les crédits ORE. Il faut aussi souligner que ces crédits n'aboutiront en aucun cas à la création de postes.

### **Votes des différentes demandes de modifications :**

- Vote pour la double licence Droit/Histoire de l'Art, dont un des principaux débouchés est le métier de Commissaire-Priseur, avec un effectif de 20 étudiants, ouvert sur Parcoursup en L1. La répartition du coût n'est pas encore faite entre l'UFR ALLSH et la FDSP. Au niveau d'ALLSH, 122 heures de réalisation ont été demandées au titre des crédits ORE et 144 heures de création au titre des crédits Dream-U.

**Vote pour la reconduction de la L1 et ouverture de la L2 Droit/ Histoire de l'Art dans le cadre du dispositif Dream-U : 15 pour, 2 contre, 3 abstentions.**

- Vote pour le nouveau projet de double licence Histoire / Géographie

72 heures de création pour l'ouverture de cette double licence, avec des coûts associés.

**Mme Eyraud** souhaite savoir si cette nouvelle formation est inscrite dans Parcoursup. **Mme Thorel** explique qu'il s'agit de la toute première présentation de cette formation et qu'elle n'y figure donc pas encore. Cela a été le cas l'an dernier pour la double licence Droit/Histoire de l'Art qui avait recruté ses étudiants par une information dans Parcoursup.

**Mme Wharton** s'interroge sur la valeur ajoutée pour les étudiants de cette double licence. **Mme Thorel** explique que ce nouveau diplôme permet une ouverture vers les métiers d'aménagement du territoire et du patrimoine culturel et naturel, il offre ainsi une autre voie que les métiers liés à l'enseignement des disciplines d'Histoire et de Géographie.

**Mme Renaudet** explique également que jusqu'en 2012 il existait une collaboration entre l'histoire et la géographie et confirme le but de cette bi-licence d'ouvrir de nouveaux débouchés professionnels aux étudiants.

**Nouveau projet de double licence Histoire / Géographie : 2 pour, 8 contre, 11 abstentions.**

- Vote pour la double Licence Droit / Lettres : ouverture de la L1.

**Mme Eyraud** souhaite savoir si ce projet est inscrit dans Parcoursup. **Mme Thorel** explique que ce projet a été élaboré l'an dernier et sa maquette validée en CFVU. Cette mention est donc dès à présent inscrite dans Parcoursup.

**Double licence Droit / Lettres : 9 pour, 2 contre, 10 abstentions.**

- Vote pour la double Licence Droit / Philosophie pour la rentrée 2022.

**Nouveau projet de double Licence Droit / Philosophie : 8 pour, 5 contre, 8 abstentions.**

- Vote pour la reconduction du rythme de soutien de la licence LLCER Italien

**Mme Thorel** explique qu'il s'agit d'une poursuite de projet avec une demande importante en heures, environ 160 heures pour la réalisation des ateliers sur des crédits ORE. Ce projet n'a concerné que deux étudiants, qui vont effectuer leur deuxième première année. L'effectif des nouvelles premières années n'est pas encore connu.

**Mme Eyraud** souhaite avoir plus de précisions sur les 36 heures demandées pour l'accès à la plateforme de e-learning en grammaire. **Mme Thorel** explique qu'elles rémunéreront les enseignants-chercheurs qui élaboreront les contenus spécifiques de cette plateforme dont la conception technique est assurée par un ingénieur Dream-U.

**M. Brunet** s'interroge sur l'avis du comité des études, suite à la dernière navette demandée. Mme Thorel explique qu'en effet l'avis rendu par le comité des études était un avis favorable sous réserve de finalisation de la navette actant les demandes du comité sur la diminution des coûts : cette navette a bien été finalisée avant le conseil.

**Vote pour la poursuite du rythme de soutien de la licence LLECR Italien : 7 contre, 14 abstentions.**

- Vote pour la poursuite du Label International : Suspension de la L1 et Ouverture de la L2

Il s'agit de la poursuite du Label International afin d'assurer la continuité pour les L2 et la suspension des inscriptions en L1 sans demande de nouveaux financements.

**Mme Eyraud** demande si le vote porte sur l'ensemble des propositions faites par le comité des études : poursuite de la L2, suspension de la L1 et aucune demande de nouveaux financements. **Mme Thorel** le confirme.

**Vote pour la poursuite du Label International avec ouverture de la L2 : 21 pour**

**Mme Thorel** pense que la demande en LEA Russe n'ayant pas été validée par la mention porteuse ne doit pas être soumise aux votes du conseil. Cela est confirmé par Mme Wharton.

**Mme Nezri Dufour** demande l'incidence que vont avoir les votes du conseil pour la poursuite des projets en particulier pour les projets ayant un avis défavorable.

**Mme Thorel** explique que ces projets ne seront donc pas ouverts pour la prochaine rentrée, mais les porteurs ont toujours la possibilité de les retravailler et de les représenter pour la rentrée 2022.

Pour conclure, **Mme Thorel** souhaite remercier tous les personnels qui ont été impliqués dans la préparation de ces demandes de modifications.

## **5. Capacités d'accueil en LAS deuxième année**

**Mme Thorel** rappelle les points essentiels :

- Suite à la mise en place de la réforme des études de Santé à la rentrée 2020, il existe 4 licences avec option santé en L1 au sein de l'UFR ALLSH
- Pour la rentrée prochaine, est prévue l'ouverture de la L2 de ces LAS et de nos mineures PASS.
- 13 mentions vont être ouvertes pour lesquelles ont été déterminées les capacités d'accueil.
- Ces prévisions de capacité ont été calculées en fonction des effectifs inscrits cette année en première année de LAS et de PASS.
- Les estimations se basent également sur d'autres indicateurs et en particulier les réussites aux examens du premier semestre.

**Vote pour les capacités d'accueil en LAS deuxième année pour 2021/22 : 20 pour.**

## **6. Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) du deuxième semestre dites « COVID »**

**Mme Thorel** remercie tout d'abord le personnel de la scolarité impliqué dans l'élaboration de ces MCC.

**Mme Thorel** rappelle que la campagne d'ajustement des MCC pour les examens de la première session du semestre pair a été lancée par son courrier adressé en février 2021. Ces modifications se basent sur le cadrage des MCC suivant les recommandations de la CFVU du mois de novembre 2020. Il avait été préconisé de préparer des MCC applicables aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les MCC n'ont en effet pas à afficher les modalités d'organisation des examens.

Les fichiers soumis au vote des membres du conseil concernent les demandes de modifications conformes au cadrage des MCC dites « COVID ». L'ensemble de ces demandes a reçu un avis favorable de la part du comité des études du 12 mars. La lettre de cadrage prévoit que, suite à la validation des MCC par le conseil d'UFR, le calendrier des examens sera communiqué aux étudiants. Le délai légal de publication des MCC tient compte de la date du CUFR qui les valide. Elles sont en effet transmises à la CFVU pour simple information.

**Vote pour les modalités des contrôles des connaissances du deuxième semestre dites « COVID » : 21 pour.**

**M. Brunet** s'interroge sur les modalités de soutien du service de la scolarité pour l'application de ces MCC.

**Mme Thorel** complète ce point avec des précisions sur l'organisation à proprement parler des examens. Un courrier a été envoyé le 16 mars. Il précise les points suivants :

- les examens vont se dérouler à partir du 19 avril et majoritairement à distance
- seules certaines épreuves pourront se tenir en présentiel, la durée maximale pour la tenue d'un examen en présentiel ne pouvant excéder 1 heure 30.
- les examens terminaux des étudiants en Licence option Accès Santé 1 devront impérativement se tenir en présentiel.

A partir du bilan de la première session d'examen et dans la perspective de l'organisation de la session du semestre pair, le service de la scolarité et plus particulièrement le bureau des examens ont anticipé l'organisation d'examens en distanciel et les personnels suivent actuellement une formation à AMETICE. Ils pourront ainsi répondre au mieux aux sollicitations des enseignants pour la mise en place des examens, avec, par exemple, le paramétrage des épreuves et des tiers-temps, la mise en ligne des sujets et la remise des copies en ligne. La surveillance des examens incombe, comme en temps normal, aux enseignants. Un enseignant et un gestionnaire du BEX pourront suivre l'épreuve.



**Mme Herbreteau** confirme que les personnels sont en cours de formation et pourront ensuite apporter tout leur soutien et remplacer ainsi les enseignants qui ont eu la charge de tâches administratives lors des examens du premier semestre.

**Mmes Thorel et Herbreteau** précisent que le vademecum pour l'organisation des examens est en cours d'actualisation dans le cadre de cette nouvelle session et va être communiqué sous peu aux enseignants, ainsi que la mise à jour de la Foire Aux Questions et toutes les informations nécessaires aux étudiants.

**Mme Wharton** tient à insister sur le rôle prépondérant du CIPE dans cette organisation. **Mme Thorel** explique que ce service apporte son aide aux enseignants pour l'élaboration et le paramétrage des épreuves sous forme de QCM et précise que l'accueil des étudiants en fracture numérique sera également assuré pour les examens.

**Mme Wharton** demande la plus grande vigilance concernant les étudiants ayant des problèmes de connexion et susceptibles de formuler par la suite des recours.

**Mme Fabre** aimerait avoir des précisions sur les missions que va prendre en charge le service de la scolarité, en particulier pour la mise en ligne sur AMETICE des sujets d'examens et le comptage des étudiants.

**Mme Thorel** précise que d'un point de vue logistique, au vu du nombre d'épreuves en ALLSH, le service de la scolarité n'est pas en capacité de tout gérer. D'autre part, les étudiants ont l'habitude de se connecter sur leur espace de travail de cours et cela sera plus lisible de procéder de la même façon pour les examens.

**Mme Fabre** le regrette car elle a l'impression d'être en auto-gestion, contrairement à ses collègues de la Faculté d'Economie et de Gestion qui semblent davantage encadrés.

**Mme Herbreteau** comprend le problème et tient à préciser que les personnels sont désormais formés et seront entièrement mobilisés pour apporter toute leur aide, mais les enseignants devront donner accès à leurs pages de cours pour le permettre. Toutefois, il lui paraît impossible de faire un comparatif avec les autres UFR qui n'ont en aucun cas le même nombre d'épreuves à organiser. Il a également été décidé de ne pas créer de pages d'examens, en particulier pour les UE optionnelles, par crainte que les étudiants n'arrivent à retrouver leurs sujets. Elle précise également que toutes les épreuves vont être saisies dans l'application *Bison Futé* pour contrôler les flux et identifier les jours soumis à plus forte tension que d'autres.

**Mme Thorel** propose également de préparer une note listant les différentes tâches qui pourront être réalisées par le service de la scolarité.

## 7. Certification en langues

Lors du conseil du 18 février, **Mme Wharton** a été mandatée pour poser une question relative à la certification en langues au CA. Une demande a donc été adressée et acceptée pour mise à l'ordre du jour du CA du 16 mars.

Entre temps, cette question est devenue obsolète car de leur côté, la Présidence et notamment le VP Formation ont insisté pour refuser cette certification. Elle ne sera pas mise en œuvre cette année, ni l'année prochaine et ne sera pas en tout cas mise en place sous sa forme actuelle.

Une lettre du VP formation d'AMU a été envoyée au MESRI pour reprendre tous les points de mécontentement sur cette certification : l'incohérence, le choix exclusif d'une langue, sur une certification sans niveau minimal requis.

Mais le décret d'application ayant été promulgué, les universités doivent le mettre en œuvre. Concernant PeopleCert, il est par exemple demandé par ce prestataire que tous les étudiants de licence passent cette certification le même jour, à la même heure, sans se soucier de la faisabilité de ce dispositif dans les universités.

D'autres universités ont également fait part de leur mécontentement.

## 8. Informations

- Elections

**Mme Wharton** indique que, suite au courrier du conseil d'UFR, la Présidence a décidé de reporter en octobre les élections pour le renouvellement des membres du CUFR et des comités. Mais la demande concernant les élections des directeurs de département a reçu un accueil favorable. L'administration provisoire est en train de travailler à la mise en place d'un calendrier pour la tenue de ces élections avant la fin de l'année universitaire, mais il reste en suspens des questions légales et sanitaires.

**Mme Nezri Dufour** souhaite savoir pourquoi les élections des départements sont désormais organisées par les services de l'UFR et non plus par les départements eux-mêmes. Mme Wharton précise que cela est le cas depuis plusieurs années pour les élections du Directeur de département.

- Effectifs étudiants sur le campus depuis le mois de janvier

**Mme Wharton** tient à remercier les personnels qui se sont chargés de ce comptage obligatoire dans un premier temps.

Le décompte a été fait du 08/02 au 16/03, et a été suspendu depuis cette date.

Les chiffres de chaque lundi, correspondant à l'addition de tous les présents sur une journée, sont les suivants : 8/02 : 123 présents, le 15/02 : 232, le 1<sup>er</sup>/03, pas de décompte, le 08/03 (après les vacances) : 97, le 15/03 : 65. Cette nette baisse depuis les vacances de février se confirme tous les autres jours de la semaine.

- Le Blog

Une pétition demandant la démission de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a récolté environ 25 000 signatures. Un certain M. Boyer a prélevé, au moment où 10 000 signatures étaient recensées, la liste des noms et des affiliations institutionnelles des signataires et l'a publiée sur son blog personnel en accusant ces personnels d'islamisme radical.

**Mme Wharton** a alerté le Président sur cette situation grave. Celui-ci a adressé un courrier à chaque personne identifiable pour affirmer le soutien de la Présidence et proposer l'aide juridique de la DAJI.

- Aides sociales apportées aux étudiants

**Mme Wharton** indique qu'un message a été envoyé à tous les étudiants afin de recenser toutes les aides à leur disposition : les repas à un euro proposés par le CROUS, les loyers et les frais d'inscriptions qui n'augmenteront pas l'année prochaine, la mise en place de « chèques psy » pour 3 consultations gratuites dans un premier temps chez un psychologue.

- Calendrier des conseils

**Mme Renaudet** explique que le calendrier a été fixé en aval des dates des comités des études et de la recherche et en lien avec le calendrier de la CFVU qui nécessite un délai de 15 jours d'anticipation pour transmission des documents. Les dates des 25 mars (date rapprochée du présent conseil en raison de nombreuses questions à traiter), 22 avril, 06 mai, 27 mai, 17 juin et 1<sup>er</sup> juillet, sont retenues, sous réserve de modifications. Elles vont être publiées sur le site web de l'UFR.

- La Formation

#### **Mme Thorel présente les aspects suivants :**

- Parcoursup : premier bilan après l'expression des vœux au 11 mars. L'UFR a actuellement 65 formations paramétrées dans Parcoursup. En globalité, 2 500 vœux supplémentaires par rapport à l'an dernier ont été formulés, soit un plus de 48 000 vœux, hors vœux des mineures PASS. **Mme Wharton** demande à ce que le document-bilan soit envoyé à tous les membres du conseil. Le prochain bilan est prévu au 9 avril avec la deuxième phase sur Parcoursup, à la clôture de la confirmation des vœux.
  - Etat des lieux sur la formation continue : suite au vote de la tarification pour l'année 2021/22, l'UFR est en train de finaliser les dispositifs et modules spécifiques selon le cadrage prévu. La proposition sera soumise au vote avec les enseignements hors maquette en avril.
  - Bilan des examens du premier semestre qui porte essentiellement sur les taux de réussite avec un comparatif par rapport à 2020. Une synthèse sera présentée ultérieurement.
- **Mme Wharton** annonce la mise en place dès le mois d'avril d'une campagne de vaccination contre le COVID pour les personnels présentant des facteurs de comorbidité, une communication sera assurée notamment sur le site d'AMU.
  - Modalités organisationnelles des examens du deuxième semestre

**Mme Wharton** précise que ce point ne sera pas abordé puisqu'il s'agissant d'une demande spécifique de M. Le Thiec, qui n'a pas fourni davantage de précisions quant à sa demande, et qui par ailleurs est absent à cette séance. Ce point a néanmoins été traité lors du point sur les modalités de contrôle de connaissances, comme cela était prévu.

**Mme Wharton** clôt le conseil plénier à 12h15.



**Sylvie WHARTON**

Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH